

25-02-09 Finances – Comptabilité

Solidarité avec la population de Mayotte

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Priest en Jarez tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, pour donner suite à l'initiative de l'AMF et son partenariat avec la Protection Civile, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Saint-Priest en Jarez contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte, en faisant un don d'un montant de 3 000 euros à la Protection Civile, Tour Essor, 14 rue Scandicci à Pantin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'un don d'un montant de 3 000 euros à la Protection Civile pour les victimes du cyclone Chido à Mayotte et dit que la dépense sera prélevée au Budget.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 18 février 2025**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 17 février 2025

25-02-09 Finances – Comptabilité

Solidarité avec la population de Mayotte

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à M. BRUNEAU
M. JOTHIE à Mme PAPIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :